



# Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

### Edito : Pas de vacances pour les revendications !

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6%

Janvier 2019 : -0,4%

Février 2019 : 0%

Mars 2019 : + 0,8 %

Avril 2019 : + 0,3 %

Mai 2019 : + 0,2 %

(chiffres INSEE)

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1<sup>er</sup> octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

- 1,7 point de CSG supplémentaire au 1er janvier 2018

Les retraités FO sont toujours mobilisés ! C'est le 20 juin que les délégations des 9 ( UCR-FO, CGT, CFTC, Solidaires, FGRFP, CFE-CGC, FSU, Ensemble) ont remis les cartes pétitions signées par de nombreux retraités exigeant entre autres revendications, une véritable revalorisation des pensions.

Rendez vous est pris début octobre afin de conforter le mécontentement des retraités. Les mesures annoncées par Macron et Philippe sont insuffisantes et doivent au contraire servir de catalyseur à la grogne unanime ! Et ce n'est pas le dossier de la réforme des retraites qui va nous calmer ! Même s'il s'avère probable qu'après une présentation cet été, le débat parlementaire soit repoussé après les élections municipales, les militants Force Ouvrière n'entendent pas se laisser bercer par la chanson « les retraités ne sont pas concernés » comme le répète Agnès Buzyn ! En première ligne, la volonté de s'attaquer aux pensions de réversion en dit long sur la volonté de réduire les revenus des veufs et veuves. Et le but ultime est bien la destruction de tout ce que le mouvement syndical a construit depuis 1945. Pour un résultat espéré très concret : faire plus de 100 milliards d'économies. Pour le patronat, il s'agit de ramener le « coût » des retraites (près de 14 point de PIB) à la moyenne européenne soit 3 points de moins.

C'est dans ce contexte que le Bureau confédéral a décidé de retenir la date du **samedi 21 septembre** pour l'organisation d'un rassemblement d'ampleur nationale à Paris.

Déclaration CE 16 mai : *La CE réaffirme l'opposition résolue de la Confédération FO au projet de réforme des retraites vers un régime universel par points, et la remise en cause des régimes particuliers et du code des pensions civiles et militaires.*

*FO réaffirme dans le même temps son opposition sans concession à toute forme de dispositif, dit de bonus-malus, dont celui envisagé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu'à 63 - 64 ans.*

Nous y serons

Il peut paraître toujours un peu décalé de souhaiter de « bonnes vacances » aux retraités. Contentons nous donc de souhaiter à tous ... un bel été !



## CONSEIL NATIONAL du 25 JUIN : une nouvelle équipe pour un nouveau départ !



Le Conseil National s'est réuni le 25 juin 2019 à Paris pour, à la suite du Congrès extraordinaire du 9 mai qui a modifié les statuts de la fédération et entraîné de facto la démission générale du Secrétariat Fédéral.

L'essentiel des interventions des délégués portait sur la réforme ferroviaire, la grève de 2018, les élections professionnelles.



Le rapport d'activité du Bureau Fédéral présenté par François Grasa a été adopté à l'unanimité.

Pour le nouveau Secrétariat Fédéral, .

Ont été élus:



- Secrétaire Général: Philippe HERBECK

- Secrétaire Général Adjoint: Daniel FERTE

- Trésorier: Christophe PRAT

- Trésorier Adjoint: Philippe LARAN

- Secrétaire Fédéral zone IdF: Stéphane CHATEL

- Secrétaire Fédéral zone Grand Ouest: Louis-Patrice VINCINEAUX

- Secrétaire Fédéral zone Nord-Est-Normandie: Alain BURGUN

- Secrétaire Fédéral zone Sud-Est: Philippe PARIS



C'est avec émotion et reconnaissance que l'ensemble du Conseil National a souligné l'engagement, la détermination et la disponibilité de François GRASA, Secrétaire Général sortant, qui faisait valoir ses droits à la retraite. Et comme il se doit, cela s'est terminé par le verre de l'amitié !



**Conseil national du 25 juin 2019***Intervention de Gérard Le Mauff*

La Section nationale des retraités a approuvé les modifications de nos statuts fédéraux, mettant désormais au centre de nos structures nationales, les syndicats de base.

Je voudrai rappeler pourquoi.

Nos générations, représentées dans ce conseil national, subissent une situation inédite. Si nos anciens ont conquis des droits - de haute lutte - il nous revient à nous de les défendre, alors qu'ils sont violemment attaqués, les uns après les autres.

Ceci alors que - depuis la grève de 1995 réussissant à stopper en partie le plan Juppé Notat - la riposte interprofessionnelle organisée par le mouvement syndical, divisé, n'a pas pu empêcher notamment :

L'allongement successifs des annuités nécessaires pour le taux plein des retraites et l'allongement consécutif de l'âge de départ

La loi El Khomri contre le code du travail.

Les ordonnances macron mettant fin aux institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) au profit des CSE ... nouveau genre de « comités sociaux » d'intégration de Pétain.

Et le Statut des cheminots - conquis par deux grèves générales en 1910 et 1920 à l'issue desquelles des milliers de cheminots furent révoqués –

A l'occasion de ces mobilisations, n'avons-nous pas entendu de plus en plus souvent s'exprimer dans les AG de cheminots, le ras le bol des « journées d'action » à répétition et autres grèves saute-mouton démobilisatrices, tout comme les processions, festives, tout aussi inefficaces.

N'avons-nous pas entendu les grévistes demander l'organisation d'actions plus dures face à des gouvernements décidés à ne rien céder ?

Depuis des mois la colère se manifeste contre ces attaques qui se poursuivent.

Pour ma part si je n'ai pas toujours des certitudes sur tout, j'en ai une, celle que la société est divisée en classes sociales ayant des intérêts contradictoires. Celle des capitalistes et financiers détient le pouvoir et nous mène à la catastrophe sociale et démocratique, alors que la classe ouvrière, notre classe, est la seule qui soit progressiste (y compris d'ailleurs pour l'écologie).

Or, l'action des salariés et syndicalistes en « gilets jaunes » nous renvoie aux discussions que menèrent nos anciens pour fédérer leurs organisations catégorielles dans la Confédération Générale du Travail, « la vieille CGT » que nous continuons.

Ces discussions furent le résultat de 50 ans d'expériences désillusionnées envers des députés dits « ouvriers » censés les représenter.

Ils décidèrent de prendre leurs affaires en main et de se doter d'une organisation à eux, libre et indépendante. C'est cette organisation qui leur permit d'arracher de réels progrès sociaux.

Par la suite, il leur fallu rester vigilant pour conserver le contrôle de leur organisation, contre les emprises bureaucratiques : c'est toujours notre lot.

L'« Action directe » des salariés et syndicalistes en gilets jaunes a ouvert une brèche dans le mur des décisions anti sociales de Mr Macron : c'est ainsi qu'une partie de la ponction de CSG contre les retraités a été restituée.

Les agents des services médicaux des urgences ont renoué avec la tradition ouvrière des comités de grève

élus par les grévistes, en associations avec les syndicats : ils ont raisons car *la grève appartient aux grévistes*.

Tout cela manifeste l'aspiration d'opposer à la volonté de destruction sociale, violente, du gouvernement, une volonté tout aussi déterminée de résistance et de reconquête.

Pour cela les salariés ont besoin plus que jamais d'organisations « à eux », libres et indépendantes. Persévérons donc pour que la Fédération reste – via le contrôle permanent des syndicats de base - un outil au service des intérêts des cheminots ; soyons partie prenante dans la recherche de l'efficacité de la mobilisation ouvrière.

### **Intervention de Jean Louis Ponnavey**

Parler d'histoire, de Notre Histoire à nous les cheminots,

Nous qui sommes considérés comme des nantis mes camarades et lorsqu'on est cheminot et retraités comme moi et certains d'entre vous, on est bien sûr doublement nantis. Alors sommes nous des nantis mes camarades. Moi je dis Non, nous ne sommes pas des nantis, nous n'avons pas d'avantages et encore moins de privilèges, nous avons seulement des particularités et des prestations qui ont été accordées par les patrons depuis les origines du chemin de fer non pour les beaux yeux de leurs employés mais tout simplement parce que c'était nécessaire pour eux. A l'époque il fallait trouver de la main-d'œuvre pour des métiers qui pour beaucoup dans leur grande majorité n'existaient pas encore, il a fallu faire appel à des qualifications et les adapter aux nécessités de cette nouvelle industrie si l'on peut dire. Pour cela il a fallu essayer les plâtres et ensuite former, former à des métiers atypiques parfois très durs et très exigeants. Cela a nécessité pour les patrons des entreprises ferroviaires des formations lourdes et coûteuses. Ceux-ci n'avait pas envie de perdre ensuite un personnel formé et qualifié. Ce n'est donc pas pour les beaux yeux des cheminots que des choses ont été octroyées en matière de retraite, de couverture sociale, de sécurité de l'emploi, c'était aussi une façon pour les patrons des entreprises ferroviaires naissantes de se prémunir en fidélisant un personnel dont ils avaient besoin. En contrepartie les salaires étaient faibles, beaucoup plus faibles que ceux du privé à l'époque, il faut le savoir. Il ne s'agissait donc pas d'une faveur donnée par les patrons mais d'une sorte de contrepartie.

C'est la loi du 25 juin 1850 qui créa une Caisse de Retraite pour la Vieillesse placée sous la garantie de l'État. Il s'agissait au départ d'un système de protection individuel que les compagnies vont s'approprier, toujours dans l'idée de maintenir la stabilité et l'attachement du personnel par une forme d'assistance plus que par l'amélioration du salaire. Les retenues sur salaire et les contributions patronales étaient versées sur un livret ouvert au nom de chaque employé. Ce système fonctionnait sous le principe de la capitalisation.

Vers la même époque les compagnies vont introduire des mesures de couverture maladie et créer des services médicaux dont la mission unique était de contrôler l'état de santé des agents dont les emplois engageaient la sécurité du trafic. Rapidement, elles décidèrent que les soins dispensés par les services mé-

dicaux bénéficieraient à tous les agents et acceptèrent de prendre en charge certains frais de maladie. Les lois de 1909 et 1911 vont harmoniser ce qui se pratique dans les différentes compagnies et c'est ainsi que naît notre **régime spécial** après ceux des marins, des fonctionnaires, de la Banque de France, des militaires, des mineurs etc.

Avec la création de la SNCF en 1938 les diverses caisses des anciens réseaux sont fusionnées en un seul organisme, notre caisse des retraites et à la création de la Sécurité sociale en 1945 les régimes spéciaux seront maintenus.

Le 9 août 1953, un décret relatif au régime des retraites des personnels de l'État et des services publics signé par le président du Conseil des ministres Joseph Laniel, tendant à augmenter l'âge de départ à la retraite de deux ans fut le déclencheur d'une des plus grandes grèves que la SNCF ait connue. Au bout de trois semaines de combat, dans la nuit du 20 au 21 août, le ministère prenait l'engagement que le régime de retraite de 1911 ne serait pas remis en cause.

Par la suite il y aura le plan Juppé le 4 septembre 1995, puis le plan Fillon en 2003. Toujours nous nous sommes opposés.

Par le décret du 7 mai 2007, la Caisse de Prévoyance et de Retraite est devenue autonome, c'était l'ouverture vers un régime universel que certains appellent de leurs vœux.

### **Concernant le Statut**

C'est la loi du 4 septembre 1912 qui dota le réseau de l'Etat d'un statut plus favorable que l'application du droit commun de l'époque.

La guerre de 1914-1918 arriva et les cheminots payèrent un lourd tribut. Il fallait en tenir compte et de plus il fallait reconstruire et arriver à recruter du personnel qualifié. Le gouvernement souhaitait donc l'harmonisation des salaires, l'application de la loi du 25 avril 1919 sur la journée de 8 heures et l'élaboration d'un statut national du personnel calqué sur celui de l'État qui fut imposé aux compagnies après les grèves de 1920.

La grève générale de 1936 aboutit à l'avènement du gouvernement du front populaire et à l'accord de Matignon du 7 juin 1936. Cet accord prévoyait notamment la négociation de conventions collectives qui furent adoptées par la loi du 24 juin 1936. Ce fut donc une **Convention collective** qui prévalut pour toutes les entreprises privées comme publique. Elle était plus avantageuse pour les cheminots que l'ancien statut.

En 1954 c'est le Retour au statut malgré la grogne des cheminots et des syndicats car il était moins intéressant que la Convention Collective. L'état l'a imposé aux cheminots et maintenant il veut le reprendre.

Quels avantages dans le statut ; aucun

12 chapitres dont un réservé qui traitent du droit syndical, de la rémunération, de la représentation du personnel, de l'embauche, du commissionnement, des cessations de fonctions, des changements de résidence,

des garanties disciplinaires et des sanctions, des congés et du régime particulier de prévoyance. C'est le statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel, c'est une convention collective.

Où les médias et ceux qui les croient voient-ils là dedans des avantages ou des privilèges ?

Aujourd'hui malheureusement avec monsieur Macron, la réforme est passée par là. Dans les années 70, 80, voire encore 90, le mot Réforme signifiait amélioration des conditions de vie, des conditions de travail, il signifiait progrès. A FO nous pouvions nous considérer comme réformistes car nous obtenions des avancées et sans obligatoirement recourir à la grève. Aujourd'hui pour nos dirigeants le mot réforme signifie casse, recul, régression, suppression. Nous ne pouvons plus être réformistes, laissons cela à la CFDT ou à d'autres.

Nicolas Sarkozy a dit d'Emmanuel Macron « c'est moi en mieux » et bien moi je dis « Macron c'est Sarkozy en pire ». Il n'aspire qu'à une chose, c'est tout nous piquer pour tout donner à ses copains, les ultras riches.

Mes camarades défendons ce qu'il reste. Notre régime spécial, notre caisse de Prévoyance. Si les cheminots n'ont plus le statut, il faudra exiger et obtenir pour tous les travailleurs des entreprises ferroviaires une convention collective qui en soit l'équivalent, qui soit au même niveau, peu importe comment on l'appellera si c'est le mot statut qui fâche. Ce qui compte c'est le contenu mais il doit être élevée vers le haut et non pas nivelé par le bas.

Il y a aussi les facilités de circulation qui ne font pas partie intégrante du statut mais d'un règlement particulier. Elles ne coûtent pas cher à l'entreprise même si 100% des cheminots les utilisaient ce qui est loin d'être le cas. Mais avec la concurrence elles pourraient être remises en cause, il faudra être vigilant.

Pout tout cela il faudra vous battre mes camarades mais je vous fais confiance, vous saurez le faire pour préserver l'essentiel.

Rappelons notre Histoire et comme notre slogan l'affirme : "Résistons, Revendiquons, Reconquérons".

Vive l'indépendance syndicale Force ouvrière et vive la fédération CGT-Force ouvrière.



**Suite de notre audience CPRP :  
les réponses complémentaires apportées par le Directeur.**

**Absence de retenues forfaitaires sur les boîtes de médicaments non-remboursables.**

*« Nous avons vérifié nos paramétrages informatiques et contrôlé par échantillonnage quelques cas de remboursements. Tout est conforme à la réglementation de notre point de vue. Si par hasard vous aviez connaissance de cas passés ou futurs où la pratique de la CPR n'a pas été conforme, n'hésitez pas à nous les transmettre afin que nous les expertisions »*

Commentaire : ce contrôle ne nous rassure pas complètement. N'hésitez surtout pas à nous signaler toute anomalie.

**Information personnalisée des affiliés en cas de défaillance de transmission aux mutuelles.**

*« Mes services m'indiquent que nous avons effectivement identifié très ponctuellement des anomalies : la mention "transmis à votre mutuelle" apparaît sur le décompte alors que l'image n'a pas été envoyée à la mutuelle. Nous avons fait le 5 mars 2019 un signalement à la MSA (qui développe notre outil informatique de remboursement commun). Ce signalement est en cours d'expertise.*

*Nous allons approfondir la question avec les mutuelles cheminotes de façon à nous assurer que les procédures sont bien en place et/ou à imaginer des parades pour que les assurés concernés ne soient pas lésés ».*

Commentaire : nous allons suivre cette affaire et demanderons bien entendu les résultats de l'expertise demandée à la MSA. Là encore nous avons besoin de vos témoignages ....

**Rétablissement des envois papier pour les affiliés ne pouvant plus utiliser le site internet.**

*Vous m'aviez évoqué le cas particulier le cas d'un assuré de la CPR ayant perdu la vue et ne pouvant plus de fait utiliser son espace personnel. La demande de désabonnement est désormais accessible en ligne au sein de l'espace personnel. Si l'assuré ou ses proches avaient la possibilité de se désabonner de cette façon, ce serait le plus conforme aux textes et au RGPD. Sinon transmettez-moi les coordonnées de l'intéressé dans un simple mail et nous ferons le nécessaire*

*Attention! Le retour aux envois papier ne signifie pas que l'assuré aura accès aux mêmes informations. A titre d'exemple, pour les assurés n'ayant pas d'espace personnel :*

- les décomptes de remboursement maladie mensuels sont adressés regroupés tous les 4 mois (ils sont mis en ligne chaque mois dans l'espace personnel)*
- les décomptes de pension sont adressés par voie postale uniquement en cas de changement du montant de la pension ou du taux des prélèvements sociaux tels la CSG (ils sont mis en ligne chaque mois dans l'espace personnel).*

*De manière générale, les services en ligne offrent plus de performance et de réactivité. Nous sommes à votre disposition pour organiser des formations ou des démonstrations dans les antennes (PC à disposition) afin d'accompagner ceux qui seraient peu à l'aise avec le numérique*

Commentaire : là encore n'hésitez pas à nous transmettre toutes informations et cas concrets.

## Mission IGAS-CGEDD (Audit sur l'avenir de la CPRP)

« Nous n'avons pas d'argumentaire en faveur de la création d'une caisse de branche En tant qu'opérateur nous n'avons pas à défendre une position ou une autre... Notre objectif lors des auditions est simplement de répondre aux questions des inspecteurs, et nous nous plaçons sur le terrain de la faisabilité et non de l'opportunité. Je vous invite donc à vous rapprocher plutôt des autres organisations syndicales qui défendent un tel schéma si vous souhaitez avoir des arguments ou porter une position commune vis-à-vis de la mission et du Gouvernement ».

Commentaire : voir le courrier fédéral envoyé aux responsables de cet Audit.

## Participation d'un collaborateur de la CPR à quelques réunions régionales FO Retraités.

« Je vous redis notre volonté de nous rapprocher de nos assurés mais aussi que nous ne pourrions pas aller partout tous les ans pour toutes les organisations syndicales... Il faudra donc de votre côté cibler les réunions qui attirent le plus de public et/ou organiser une planification pluriannuelle entre les différentes régions. Et veiller de notre côté à un équilibre géographique et syndical. »

Commentaire : le secrétariat proposera une telle rencontre à la rentrée (en octobre probablement) à l'occasion d'un Bureau National. Nous en reparlerons ....

## Vie des sections

### Marseille

Le 14 juin, Gilbert Dhamelin court accueillait une réunion des retraités de Marseille. Christiane Grillet introduisait la réunion suivie par Eric Falempin sur le récent congrès fédéral extraordinaire et les modifications des statuts fédéraux. Gérard le Mauff donne des informations sur l'action de l'UCR et de la section nationale des retraités.

Après la discussion qui suivit, l'apéro offert par l'union régionale de Marseille conclut cette réunion.



### AGENDA :

- 4 juillet : Bureau Fédéral
- 11 et 12 septembre : Sortie annuelle (visite du vieux Lille le 11 après midi et du Centre historique des mines de Lewarde le 12 au matin)
- 18 septembre : Bureau national de l'UCR
- 21 septembre : Rassemblement National à Paris contre la réforme des retraites
- 10 et 11 octobre : CE de l'UCR

Merci de nous envoyer compte-rendu et photos de vos réunions de sections !



## Avenir de la Caisse de Prévoyance : La Fédération FO Cheminots déterminée !

L'IGASS (Inspection Générale des Affaires Sociales et Santé) nous demande quelles sont les positions de Force Ouvrière quant à l'avenir de notre Caisse dans le cadre de la Loi pour un nouveau Pacte Ferroviaire et de l'ouverture à la concurrence.

*Plus précisément,*

*\* sur le ou les régimes applicables à la branche:*

- *faut-il harmoniser la gestion des prestations d'assurance maladie au niveau de la branche pour l'ensemble des salariés du secteur ferroviaire ?*
- *faut-il mettre en place un régime unique de branche ?*
- *faut-il étendre le régime spécial SNCF à l'ensemble des salariés de la branche ?*
- *si non, comment faire coexister 2 régimes différents (régime spécial et régime général) ?*

*\* sur la Caisse de prévoyance et de retraite des personnels de la SNCF:*

- *quelle appréciation portez-vous sur le fonctionnement et les prestations de la CPRP ?*
- *quel rôle doit-elle jouer à l'avenir ?*
- *faut-il désigner la CPRP comme organisme gestionnaire d'un tel cadre harmonisé ?*



La Fédération FORCE OUVRIERE a répondu précisément :

« ... La Fédération FO des Cheminots se prononce depuis le début des concertations sur la loi pour un nouveau pacte ferroviaire pour le maintien du Statut des cheminots et, dans le cadre d'une ouverture à la concurrence que nous réproposons, pour l'extension de ce Statut à l'ensemble des salariés de la Branche. Vous ne serez donc pas surpris de retrouver la déclinaison de cette position dans les réponses aux sujets qui occupent votre mission.

Notre Fédération est favorable à l'extension du régime de prévoyance, ainsi que du régime de retraite, des salariés à Statut du Groupe Public Ferroviaire à l'ensemble des salariés de la Branche Ferroviaire, en faisant ainsi un régime unique de Branche. Dans ce cadre, il convient bien sûr d'aligner les cotisations sociales correspondantes des employeurs de la Branche sur celle versées par le Groupe Public. Dans ce cas nous sommes favorables à faire de la CPRP la caisse de la Branche.

Sur vos interrogations concernant la coexistence de deux régimes (spécial et général) et leur gestion par la CPRP, il n'y a aucun obstacle technique. Le système informatique SPIRIT utilisé par la CPRP (fourni par la MSA) permet sans difficulté ce genre d'exercice. Cette situation n'a cependant pas nos faveurs puisque nous sommes favorables au régime spécial des cheminots à Statut comme régime unique de branche.

La CPRP sert aujourd'hui des prestations de qualité qui répondent aux attentes des cheminots. Nous craignons cependant que si l'on ne prend pas garde aux moyens, qu'ils soient financiers par la disparition progressive des cheminots à Statut, ou qu'ils soient humains par la transformation en caisse de branche qui ne prendrait pas en compte la question des effectifs nécessaires, le risque est grand de dégrader le service rendu aux usagers de la caisse.

En résumé, nous sommes favorables au maintien du régime spécial de prévoyance et de retraite et à leur extension à l'ensemble des salariés de la branche avec les cotisations des employeurs de la branche alignées sur celles versées par la SNCF, le tout géré par la CPRP, créant ainsi un véritable régime spécial de Branche. ... »

**La Fédération Force Ouvrière des cheminots est résolument opposée à l'ouverture à la concurrence de la SNCF, à la réforme dite Pacte Ferroviaire et exige le retour à un monopole ferroviaire public d'état.**

**Comment dans ce contexte ne pas être solidaires des salariés des Aéroports de Paris qui luttent contre leur privatisation ! Sans réserve, retrouvez ci-dessous leur appel à soutenir le projet de référendum.**

**Nouvelle étape contre la privatisation d'Aéroports de Paris :**  
**La FEETS-FO appelle à soutenir le projet de référendum !**

Communiqué de la FEETS-FO (Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services )

Après quelques semaines de flottement, la procédure de référendum d'initiative partagée (R.I.P), sur proposition de loi des 248 députés de l'opposition contre la privatisation d'Aéroports de Paris, peut enfin suivre son cours. Dans un premier temps, le Conseil Constitutionnel, qui s'est prononcé en faveur d'une poursuite du processus le 9 mai dernier, s'est vu opposer de la part du ministère de l'Intérieur un « refus organisationnel ». Finalement c'est bel et bien l'administration Castaner qui devra s'en charger. Un délai de 9 mois court maintenant à date du 13 Juin 2019 - 00h00, afin de recueillir le soutien de 10% du corps électoral, c'est à dire 4,7 millions de signatures.

Vous trouverez donc à l'adresse internet suivante un lien vous permettant de vous prononcer en faveur de la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris : [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr)

Vous pouvez également déposer votre soutien directement dans les chefs-lieux de canton.

Cependant, le combat ne sera pas encore gagné. En effet, à la suite de cette période de recueil de soutiens, de nouveaux obstacles seront encore à franchir. Le Parlement et le Sénat auront un délai de 6 mois pour se prononcer sur la proposition de loi.

Si le texte est examiné par les deux assemblées pendant la durée impartie, il pourra être enterré ce qui signifiera la fin du processus : le président de la République a pour obligation légale d'organiser le référendum si seulement une des deux chambres ne se prononce pas ou bien aucune des deux.

Sans illusion sur cette procédure de référendum biaisée et difficilement atteignable tant les cliquets juridiques sont nombreux et contraignants, c'est en toute indépendance et sans aucune compromission que la FEETS-FO appelle toutes les travailleuses et les travailleurs à apporter leur soutien à cette proposition de loi afin d'affirmer le caractère public de l'exploitation des aéroports de Paris et donc d'empêcher la privatisation d'ADP.